

ASSEMBLEE NATIONALE

14 mars 2005

POUVOIRS DE CONTRÔLE EN MER - (n° 1549)

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
Mme LAMOUR

ARTICLE 4

Dans le dernier alinéa de cet article, substituer à la référence :

« 1^{er} »,

la référence :

« L. 1521-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de la codification des articles 1^{er} et 5 de la loi du 15 juillet 1994.